

**CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**

**DÉLIBÉRATION**

**SÉANCE DU 12 MAI 2026**

Le douze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du quatre mai deux mille vingt-six qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R.2121-7.

Le caractère public de la séance a été assuré par la présence du public de la Mairie Paris Centre.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Pierre BATY, Pauline CACHOUX, Luc FERRY, Matthieu GASNIER, Franck GUILLORY, Sabine HAMMOND, Boris JAMET-FOURNIER, Anne LE CORRE, Pierre MONQUET, Cédric PANIZZI, Béchir SAKET-BOUDERBALA, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL,

Étaient absent.e.s :

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

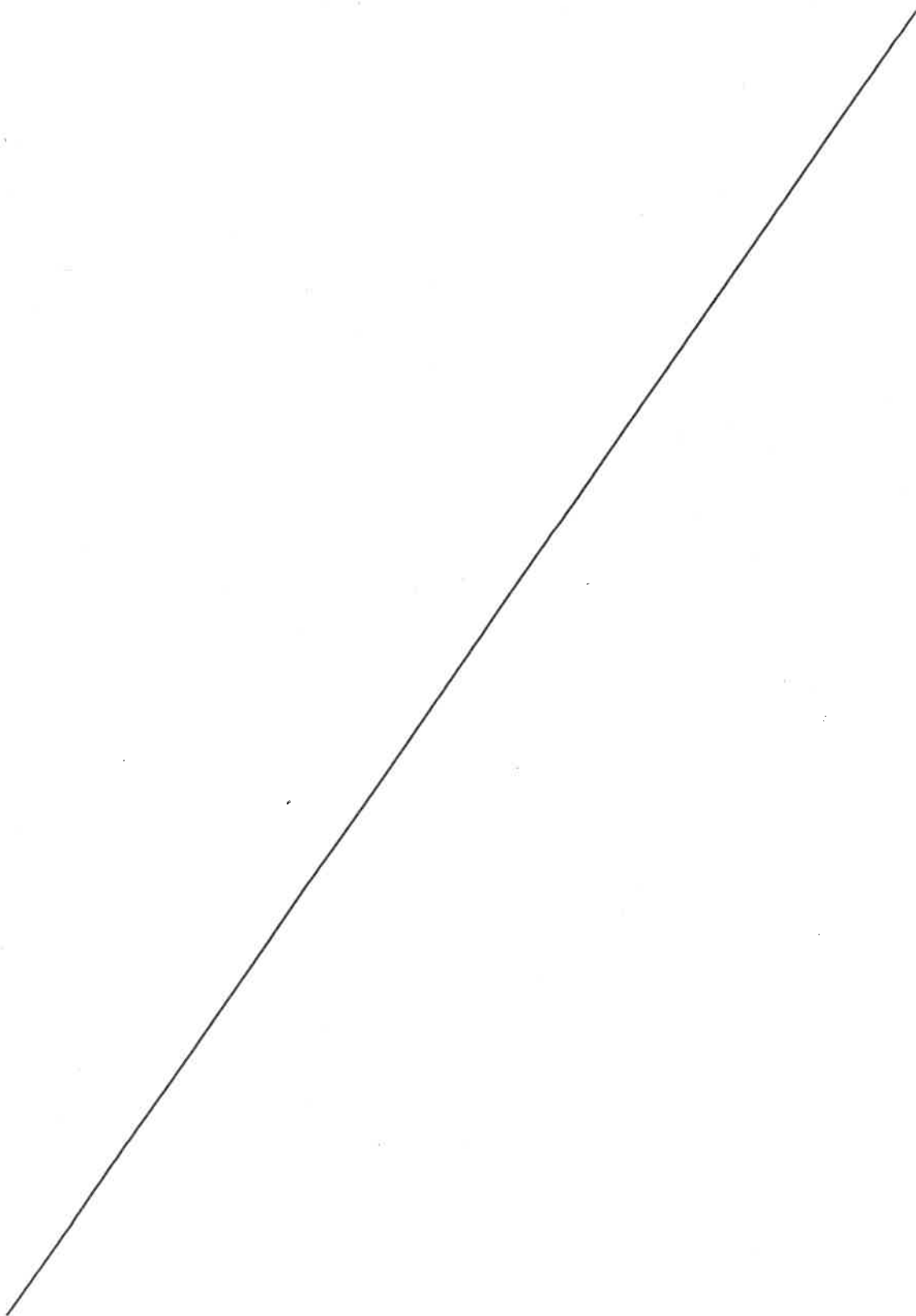
Martine FIRGUEROA a donné pouvoir à Sabine HAMMOND  
Pierrick BOULARNE a donné pouvoir à Béchir SAKET-BOUDERBALA  
Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY  
Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Karine BARBAGLI  
Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Ariel WEIL  
Benoîte LARDY a donné pouvoir à Catherine TRONCA  
Amina BOURI a donné pouvoir à Anne LE CORRE  
Dorine BREGMAN a donné pouvoir à Boris JAMET-FOURNIER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris centre, à 19 heures et 15 minutes.



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

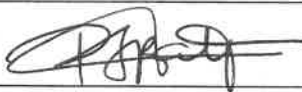
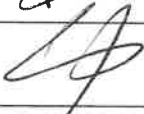
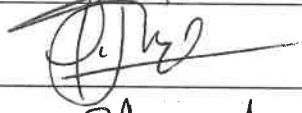


CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Ont signé les membres présent-e-s lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 mai 2026

|                   |                                                                                       |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Karine BARBAGLI   |     |
| Pierre BATY       |     |
| Jimmy BERTHÉ      | <b>POUVOIR</b>                                                                        |
| Pierrick BOULARNE | <b>POUVOIR</b>                                                                        |
| Amina BOURI       | <b>POUVOIR</b>                                                                        |
| Dorine BREGMAN    | <b>POUVOIR</b>                                                                        |
| Pauline CACHOUX   |   |
| Luc FERRY         |   |
| Martine FIGUEROA  | <b>POUVOIR</b>                                                                        |
| Matthieu GASNIER  |   |
| Franck GUILLORY   |   |
| Sabine HAMMOND    |  |

Le Maire de Paris Centre



Ariel WEIL

La secrétaire de séance

Karine BARBAGLI

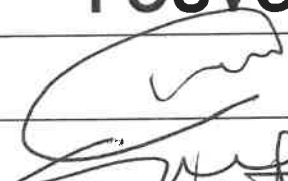


CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Ont signé les membres présent.e.s lors de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 12 mai 2026

|                         |                                                                                      |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Boris JAMET-FOURNIER    |    |
| Benoîte LARDY           | <b>POUVOIR</b>                                                                       |
| Anne LE CORRE           |    |
| Pierre MONQUET          |   |
| Cédric PANIZZI          |  |
| Yohann ROSZÉWITCH       | <b>POUVOIR</b>                                                                       |
| Béchir SAKET-BOUDERBALA |  |
| Catherine TRONCA        |  |
| Aurélien VÉRON          |  |
| Ariel WEIL              |  |
| Shirley WIRDEN          | <b>POUVOIR</b>                                                                       |

Le Maire de Paris Centre



Ariel WEIL

La secrétaire de séance

Karine BARBAGLI



|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

L'ordre du jour définitif est le suivant :

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**2026 PC 10**

Désignation du secrétaire de séance

**2026 PC 12**

Autorisation donnée au Maire De Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Paris Centre

**2026 PC 13**

Autorisation donnée au Maire de Paris Centre pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie

**2026 PC 14**

Création de la commission d'attribution de places en établissements d'accueil de la petite enfance pour Paris Centre

**2026 PC 15**

Installation de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux de Paris Centre

**2026 PC 17**

Désignation des représentants d'établissements scolaires (Écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées).



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

#### PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

##### **2026 DAC 118**

Subvention d'équipement (226.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

##### **2026 DFPE 188**

Subvention (10 484 525 euros) avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

##### **2026 DLH 64**

Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004

#### VŒUX

##### **V PC 2026 09**

Vœu présenté par Karine BARBAGLI et les élus du Groupe Socialiste et divers gauche relatif la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2026

##### **V PC 2026 03**

Vœu déposé par les élus de la majorité relatif à la situation des personnes LGBT+ au Sénégal et au respect des droits humains

##### **V PC 2026 04**

Vœu déposé par Cédric PANIZZI relatif à l'état du parc social rue Blondel et rue Sainte-Apolline et à la mise en place d'un état des lieux du logement social à Paris Centre

##### **V PC 2026 05**

Vœu déposé par Cédric PANIZZI relatif à la défense des écoles publiques de Paris Centre, à la situation de l'école maternelle Archives et à l'étude des leviers municipaux, notamment la sectorisation



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

**VŒUX**

**V PC 2026 06**

Vœu déposé au titre de la majorité relatif au maintien de l'accès à des soins accessibles pour les habitants de Paris Centre

**V PC 2026 07**

Vœu présenté par les élus du groupe Libres, Démocrates et Indépendants relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap

**V PC 2026 08**

Vœu présenté par Luc FERRY relatif au soutien du mouvement social à l'UGC des Halles

**QUESTION AU MAIRE**

**Q PC 2026 02**

Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Cédric PANIZZl relative au projet de réaménagement de la place de la République

**Q PC 2026 03**

Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Sabine HAMMOND relative aux commerces de proximité



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 10 – Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur la proposition d'Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Karine BARBAGLI, Première Adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 12 – Autorisation donnée au Maire de Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Paris Centre.**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511-16;

Vu l'article R.123-168 du code du commerce

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

DÉLIBÈRE :

Le Conseil de Paris Centre donne l'autorisation au Maire de Paris Centre de signer les conventions de domiciliation sociale des associations inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne de Paris Centre.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 13 – Autorisation donnée au Maire de Paris Centre pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie.**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-16;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Luc FERRY, Conseiller délégué de Paris Centre

DÉLIBÈRE :

Le Conseil de Paris Centre donne l'autorisation au Maire de Paris Centre de signer les conventions d'occupation temporaires des salles gérées par le Conseil de secteur de Paris

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 14 – Commission d'attribution de places en établissements d'accueil  
de la petite enfance pour Paris Centre.**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles  
L.2143-2 et L. 2511-10

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Karine BARBAGLI, première adjointe au Maire de Paris  
Centre, Conseillère de Paris

DÉLIBÈRE :

La délibération est adoptée

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 15 – Installation de la commission de désignation des candidats aux logements sociaux de Paris Centre**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2143-2 et L. 2511-10

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Karine BARBAGLI, première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

DÉLIBÈRE :

La délibération est adoptée

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 PC 17 – Désignation des représentants d'établissements scolaires (Écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycées).**

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2511-19

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Sur le rapport présenté par Karine BARBAGLI, première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

DÉLIBÈRE :

La délibération est adoptée

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de votants : 14 (8 pouvoirs)  
Nombre des suffrages exprimés : 22 (1 NPPV)

**2026 DAC 118- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris** – Subvention d'équipement (226.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison Européenne de la Photographie (Paris Centre)

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Catherine TRONCA, Conseillère déléguée de Paris Centre

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0  
NPPV : 1 (A. Weil)

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 DFPE 188- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris** – Subvention (10 484 525 euros) avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 (C. Panizzi)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**2026 DLH 64- Délibération Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris** – Location de l'immeuble 5, rue Réaumur (3e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique et avenant à la convention de gestion du 1er avril 2004

Le Conseil de Paris Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 4 mai 2026 ;

Vu le rapport présenté par Karine BARBAGLI, Première adjointe au Maire de Paris Centre, Conseillère de Paris

Sur proposition de M. Ariel WEIL, Maire de Paris Centre,

DÉLIBÈRE :

Un avis favorable est donné à l'unanimité

Pour : 19

Contre : 3 (P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Abstention : 1 (M. Figueroa)

NPPV : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 09** – Vœu présenté par élus du groupe socialiste, place publique et divers gauche de Paris Centre pour la défense de l'école publique à Paris Centre et contre les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2026.

Sur proposition de Karine Barbagli, Conseillère de Paris. Première Adjointe au Maire en charge des familles, de l'enfance, de l'éducation et du logement pour la majorité.

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que l'éducation constitue une priorité de l'action publique de l'exécutif parisien et que les enfants représentent notre avenir, l'école publique permettant de transmettre des valeurs républicaines et de vivre ensemble ;

Considérant que l'évolution démographique de Paris Centre est encourageante, dans un contexte où la démographie parisienne stagne depuis plusieurs années : trois arrondissements dont deux situés à Paris Centre démontrent une démographie positive. Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements voient leur population augmenter respectivement de 0,1% et 0,3% ces 6 dernières années en particulier grâce à notre engagement fort pour développer le logement social et abordable en priorisant les logements de typologie familiale ;

Considérant que contexte parisien actuel représente une opportunité d'améliorer les conditions d'apprentissage grâce des effectifs limités par classe. En France, en moyenne le nombre d'élèves en CE1 est de 21,4 par classe largement supérieur à celui observé dans les pays de l'OCDE qui est de 14,6 élèves ;

Considérant que les fermetures de classes et l'augmentation mécanique des effectifs rendent plus difficiles les temps d'inclusion et fragilisent directement la scolarisation des élèves à besoins particuliers ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant que les fermetures fragilisent également les projets pédagogiques développés avec les équipes de l'Éducation nationale et en lien avec les familles – tels que les parcours bilingues, les classes à horaires aménagés qui participent pleinement au dynamisme et à l'attractivité de l'école publique ;

Considérant que la Ville de Paris a investi plus de 30 millions d'euros à Paris Centre lors de la dernière mandature pour améliorer les conditions d'apprentissage, notamment par la création de cours oasis, la rénovation thermique des bâtiments scolaires, leur mise en accessibilité et la polyvalence des équipements ;

Considérant que si l'école publique subit chaque année des coupes budgétaires, l'enseignement privé sous contrat continue de bénéficier d'un financement public conséquent (9 milliards d'euros en 2024) ;

Considérant que la quasi-totalité de la stagnation démographique parisienne est absorbée par les écoles et collèges publics, le secteur privé continue, lui, de remplir ses classes. L'économiste Julien Grenet estime que la part de l'enseignement privé à Paris pourrait être de 50% en 2035 dans les collèges (il est passé de 35 à 39% entre 2020 et 2024) alors qu'il est financé par l'argent public sans répondre aux mêmes enjeux de mixité sociale ;

Considérant que les prévisions d'effectifs scolaires sont régulièrement sous-estimées par l'Education Nationale et ne reflètent pas toujours la réalité des inscriptions observées à la rentrée de septembre ;

Considérant que l'Éducation nationale prévoit à Paris pour la rentrée 2026 un solde net de 139 fermetures de classes dans les écoles publiques parisiennes, correspondant à 155 fermetures et 16 ouvertures ;

Considérant que les écoles publiques de Paris Centre ont déjà subi 38 fermetures de classes en quatre ans, dont 13 pour la seule rentrée 2025, et la transformation de deux écoles en projets ambitieux à destination des familles : l'école Cambon en Académie des langues pour tous les élèves parisiens et l'école Paul Dubois en une grande cuisine centrale ;

Considérant que, malgré cet historique déjà lourd, cinq fermetures de classes étaient initialement envisagées pour la rentrée 2026, réduites à quatre après une mobilisation permettant l'annulation d'une fermeture en Comité Social d'Administration ;



**CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**

**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant que pour deux de ces écoles, Jussienne et Louvois, l'éducation nationale ne prend pas en compte la livraison prochaine de logements sociaux familiaux rue de la Jussienne et rue d'Aboukir qui permettra l'accueil d'environ 80 enfants supplémentaires dans le secteur scolaire concerné ;

Considérant que l'école Jussienne, aux effectifs stables, accueille une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) nécessitant des effectifs limités pour garantir une inclusion dans de bonnes conditions, et qu'une fermeture impacterait la qualité voire la possibilité de l'inclusion car elle porterait la moyenne à 26 élèves par classe ;

Considérant que l'école maternelle Louvois accueille actuellement 80 élèves répartis en quatre classes et que les projections du service de la prévision scolaire de la DASCO annoncent une augmentation des effectifs à la rentrée 2026 et qu'une fermeture conduirait ainsi à des classes surchargées ;

Considérant qu'à l'école Suzanne Spaak, le passage envisagé de cinq à quatre classes entraînerait la suppression de la décharge de direction, fragilisant le fonctionnement de l'établissement dans un secteur fortement concurrentiel avec l'enseignement privé ;

Considérant que la réouverture de la crèche st Roch de grande capacité et la livraison prochaine de logements familiaux rue Jean-Jacques Rousseau et rue Montpensier devraient soutenir les effectifs scolaires du quartier ;

Considérant que les annonces de fermetures de classes en pleine période d'inscription scolaire sont autoréalisatrices car elles créent un climat d'incertitude susceptible d'encourager le départ de familles vers l'enseignement privé ;

Considérant que ces fermetures interviennent dans un contexte de graves difficultés de remplacement des enseignants absents, plus de huit classes étant actuellement sans remplacement dans plusieurs écoles de Paris Centre, notamment dans deux écoles visées par des fermetures (Suzanne Spaak et Louvois) et que cette situation constitue une double peine pour les établissements concernés ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant que les collèges publics parisiens subissent également des retraits importants de moyens et que toute fermeture de division de 6e induit un effet de silo entraînant chaque année une fermeture des classes successives ;

Considérant que la fermeture d'une division provoque la baisse des dotations horaires globales et limite, entre autres, les possibilités de dédoublements pédagogiques, en particulier en langues vivantes et dans les disciplines scientifiques ;

Considérant que ces réductions fragilisent également les services des enseignants et rendent plus difficile l'exercice d'un service complet au sein d'un même établissement ;

Considérant qu'une fermeture de classe de 6e est prévue au collège Béranger pour la rentrée 2026 et que nous ne connaissons pas encore officiellement les autres fermetures de divisions à Paris Centre ;

Considérant que cette fermeture équivaut à réduire la capacité d'accueil du collège et empêcher la continuité de l'accueil de fratries, ou d'élèves ayant fait tout leur parcours primaire dans l'école polyvalente mitoyenne, et que cette fermeture romprait la continuité pédagogique construite entre l'école et le collège, notamment autour de l'enseignement du portugais et de l'allemand ;

Considérant que cette fermeture fragilise un établissement bénéficiant aujourd'hui d'une mixité sociale équilibrée et affaiblit l'attractivité du groupe scolaire école-collège récemment stabilisé avec la mise en polyvalence de l'école Béranger, encourageant des stratégies d'évitement vers l'enseignement privé ;

Considérant que, en complément de la fermeture de division qui entraîne mécaniquement la baisse de la dotation horaire globale, l'introduction d'un nouveau mode de calcul de la marge académique (dotation horaire spécifique à chaque collège) basée sur un nouvel indice, l'indice social scolaire<sup>1</sup>, impacte à la baisse la marge de nos collèges ;

---

<sup>1</sup> Indice social scolaire le taux de boursier type 3/ IPS/ moyenne des résultats des évaluations d'entrée en 6e/ la part d'élèves en retard à l'entrée en 6e



## CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant que cette marge permet aux collèges de développer des projets qui leur sont spécifiques, ces réductions contraignent les établissements à arbitrer entre des options structurantes telles que le latin ou le grec ou les parcours bilangues, remettant en cause leur identité pédagogique ;

Considérant que le comité de suivi relatif aux évolutions des affectations AFFELNET (algorithme de répartition dans 5 lycées pour chaque collège) s'est tenu sans la participation des élus ;

Considérant que l'annonce de nouvelles modalités de l'algorithme d'affectation seulement trois semaines avant le dépôt des vœux d'affectation a renforcé l'inquiétude des familles, impactant notamment le collège César Franck, l'un des deux établissements parisiens à perdre son bonus IPS, et risque ainsi d'encourager davantage le recours à l'enseignement privé perçu comme offrant un parcours scolaire plus lisible sur le reste de la scolarité ;

Considérant que le travail collectif avec les associations de parents d'élèves, l'Education nationale et la Mairie Paris Centre menées l'année dernière avait pourtant permis d'améliorer significativement le taux de satisfaction des familles dans leurs trois premiers vœux de lycée portant ce taux de 64,5% en 2024 à 79,6% en 2025 pour les collégiens de Paris Centre ;

Le Conseil de Paris Centre émet le vœu que :

- L'évolution démographique ne conduise pas à une logique comptable de fermeture mais permette au contraire d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'encadrement des élèves ;
- un moratoire soit instauré sur l'ensemble des fermetures de classes dans les écoles publiques de Paris Centre pour la rentrée scolaire 2026, afin de permettre un travail concerté avec la Ville de Paris, les équipes éducatives et les représentants des familles sur la sectorisation scolaire et les dynamiques démographiques locales, dans l'objectif de renforcer l'attractivité de l'école publique plutôt que de l'affaiblir ;
- les classes accueillant des dispositifs d'inclusion ou des élèves à besoins éducatifs particuliers soient préservées afin de maintenir les conditions indispensables à une inclusion scolaire effective ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

- les fermetures de divisions dans les collèges de Paris Centre soient suspendues, en particulier pour la 3e classe de 6e du collège Béranger, dans l'attente de l'élaboration d'un véritable plan pour les collèges associant les équipes éducatives, les représentants des familles, l'Éducation nationale et la Ville de Paris, garantissant la stabilité des établissements et la lisibilité et la continuité des parcours scolaires entre école, collège et lycée;
- le Rectorat de Paris renforce significativement son pôle de remplacement, à la hauteur des besoins constatés dans les écoles et collèges de Paris Centre, et assure le remplacement sans délai de tout enseignant absent afin de garantir la continuité du service public d'éducation ;
- les dotations horaires globales (DHG) des collèges de Paris Centre soient maintenues à leur niveau actuel, alors qu'elles connaissent des diminutions amenant à une gestion de la pénurie des moyens horaires et ce depuis plusieurs années, afin de préserver les dédoublements pédagogiques, les options linguistiques et scientifiques ainsi que la stabilité des équipes enseignantes.
- le bonus IPS du collège César Franck ne soit pas brutalement retiré dans le contexte de l'évolution d'AFFELNET mais puisse bénéficier d'une année de sursis à 400 points.
- les 5 lycées de secteur 1 soient réellement accessibles aux collégiennes et aux collégiens de Paris Centre.
- l'Éducation nationale s'engage à nous fournir les informations chiffrées des résultats des nouvelles modalités d'Affelnet dès la publication de ces résultats aux familles.

Le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 3 (P. Baty, S. Hammond, A. Véron)

Abstention : 1 (M. Figueroa)



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 03** – Vœu déposé par les élus de la majorité relatif à la situation des personnes LGBT+ au Sénégal et au respect des droits humains

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant Paris Centre comme un village-refuge pour toutes les personnes discriminées, victimes de répression et d'inégalités partout dans le monde ;

Considérant que l'article 319 alinéa 3 du Code pénal sénégalais punit "d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende" les actes dits "contre nature avec un individu de son sexe" ;

Considérant que cette législation conduit à des arrestations, des détentions arbitraires et des condamnations de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre, réelle ou supposée ;

Considérant les rapports réguliers d'ONG internationales et d'institutions onusiennes faisant état de violences, discriminations, rejets familiaux, exclusions du système de santé et appels à la haine visant les personnes LGBT+ au Sénégal ;

Considérant que depuis la promulgation, en mars 2026, d'une loi doublant les sanctions à l'encontre des personnes LGBT+ faisant ainsi du Sénégal l'un des pays les plus répressifs en la matière, les condamnations se multiplient dans le pays et qu'au moins une centaine de personnes ont été arrêtées à travers le pays pour « actes contre nature » ;

Considérant que l'ONU a dénoncé une loi qui « bafoue les droits humains » ;

Considérant que la France et le Sénégal entretiennent des liens de coopération historique, culturelle et économique étroits, qui impliquent un dialogue exigeant sur les valeurs partagées ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant le rôle des collectivités territoriales dans la diplomatie relative aux droits humains et à la défense des personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre ;

Considérant que le 17 mai est la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, et que notre collectivité s'est engagée à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

#### **Le Conseil de secteur PARIS CENTRE émet le vœu que :**

- Le Gouvernement français réitère, dans le cadre de son dialogue bilatéral avec la République du Sénégal, son attachement à la dépénalisation universelle de l'homosexualité et au respect des droits fondamentaux des personnes LGBT+.
- La France conditionne ses programmes de coopération à des garanties renforcées en matière de non-discrimination et de protection des défenseurs des droits humains, y compris ceux défendant les droits des personnes LGBT+.
- la Ville de Paris apporte son soutien aux associations françaises et sénégalaises qui œuvrent à l'accueil, à la santé et à la protection juridique des personnes LGBT+ victimes de persécutions.
- la Préfecture de région prévoit un programme officiel d'accueil de personnes réfugiées LGBT+ venant du Sénégal

Le vœu est adopté

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)  
Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 04** – Vœu déposé par Cédric PANIZZI relatif à l'état du parc social rue Blondel et rue Sainte-Apolline et à la mise en place d'un état des lieux du logement social à Paris Centre

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;  
**Considérant** que le logement social constitue un levier essentiel pour maintenir des habitantes et habitants de toutes conditions sociales dans Paris Centre, secteur particulièrement touché par la pression immobilière, la spéculation, la hausse des loyers, le développement des locations touristiques et le départ progressif de nombreuses familles ;

**Considérant** que Paris Centre demeure l'un des secteurs parisiens les plus déficitaires en logements sociaux, malgré les efforts engagés ces dernières années ;

**Considérant** que la création de nouveaux logements sociaux est indispensable, mais que l'entretien, la rénovation et le suivi du parc social existant sont tout aussi essentiels pour garantir la dignité des locataires déjà présents ;

**Considérant** que des habitantes et habitants de logements sociaux situés notamment rue Sainte-Apolline, dans le 2e arrondissement, ainsi que rue de Jouy, dans le 4e arrondissement, ont fait état de désordres importants dans certains immeubles, en particulier dans les parties communes, les cheminements, les escaliers, les accès et les espaces collectifs ;

**Considérant** que ces signalements portent notamment sur des dégradations visibles, des problèmes d'entretien, des situations pouvant affecter la sécurité, la salubrité, l'accessibilité ou les conditions de vie quotidienne des locataires ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

**Considérant** que ces remontées de terrain sont appuyées par des témoignages d'habitants, des échanges avec des représentants de riverains ou de locataires, ainsi que par des éléments visuels pouvant être transmis aux services compétents et aux bailleurs concernés ;

**Considérant** que, selon les éléments portés à notre connaissance, certaines situations dégradées ont déjà fait l'objet de signalements antérieurs auprès du bailleur et/ou des services compétents ;

**Considérant** que, pour l'une des adresses concernées, une intervention ou des réparations auraient été annoncées en cours d'année par le bailleur, ce qui confirme la nécessité d'un suivi clair, transparent et communiqué aux locataires ;

**Considérant** qu'une promesse d'intervention ou de réparation ne saurait, à elle seule, répondre pleinement à une situation de dégradation ancienne, lorsque celle-ci affecte durablement la qualité de vie, la sécurité ou la dignité des locataires ;

**Considérant** que ces situations interrogent moins la seule réalisation ponctuelle de réparations que la capacité collective à prévenir l'aggravation progressive du bâti et des parties communes dans le parc social ;

**Considérant** que l'entretien du parc social participe directement à la dignité des locataires, à la qualité de vie dans les immeubles et à la confiance des habitants envers les institutions publiques ;

**Considérant** que les bailleurs sociaux, la Ville de Paris et la mairie de secteur doivent pouvoir travailler ensemble afin d'identifier les désordres, prioriser les interventions et informer clairement les locataires des suites données à leurs signalements ;

**Considérant** qu'un état des lieux plus global du parc social de Paris Centre permettrait d'objectiver les besoins, d'identifier les immeubles les plus fragilisés et de mieux suivre les demandes des locataires ;

**Sur proposition de Cédric PANIZZI, conseiller de Paris Centre, le Conseil de Paris Centre émet le vœu :**



**CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**

**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU 12 MAI 2026

1. Que la Mairie de Paris Centre sollicite les bailleurs sociaux concernés, notamment Emmaüs Habitat et Paris Habitat lorsque ceux-ci sont concernés, afin qu'un diagnostic rapide soit réalisé sur les logements sociaux situés rue Sainte-Apolline et rue de Jouy, en lien avec les locataires concernés ;
2. Que les désordres signalés, notamment les escaliers abîmés, les trous dans les cheminements, les dégradations des parties communes, les problèmes de sécurité, de salubrité, d'accessibilité ou d'entretien, fassent l'objet d'un relevé précis et contradictoire ;
3. Qu'une visite de terrain soit organisée dans un délai rapproché, associant la Mairie de Paris Centre, les bailleurs concernés, les locataires ou leurs représentants, ainsi que les élus qui souhaitent y participer ;
4. Que les bailleurs concernés transmettent, pour les adresses identifiées, un état des signalements reçus, des interventions déjà réalisées, des interventions programmées et des délais prévisionnels de traitement ;
5. Qu'un calendrier d'intervention soit communiqué aux habitantes et habitants concernés, avec les travaux ou mesures correctives envisagés à court, moyen et long terme ;
6. Qu'au-delà des réparations déjà annoncées ou promises, un plan de suivi préventif soit mis en place, afin d'éviter que les immeubles du parc social ne soient traités uniquement lorsque les dégradations sont devenues manifestes ou critiques ;
7. Que la Mairie de Paris Centre demande aux bailleurs sociaux présents sur le territoire du premier secteur un état des lieux du parc social de Paris Centre, arrondissement par arrondissement ;
8. Qu'une liste priorisée des immeubles nécessitant des travaux ou interventions soit établie, avec un suivi régulier associant les bailleurs, la mairie de secteur et les représentants des locataires lorsqu'ils existent ;
9. Que la Ville de Paris soit saisie afin que la rénovation du parc social existant dans Paris Centre soit pleinement intégrée aux priorités de sa politique du logement, au même titre que la création de nouveaux logements sociaux.

Le vœu est rejeté

Pour : 6 (C. Panizzi, P. Boularne, A. Bouri, P. Cachoux, A. Le Corre, B. Saket)

Contre : 13

Abstention : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 05** – Vœu déposé par Cédric PANIZZI relatif à la défense des écoles publiques de Paris Centre, à la situation de l'école maternelle Archives et à l'étude des leviers municipaux, notamment la sectorisation

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que l'école publique est l'un des piliers essentiels de la vie de quartier, de l'égalité républicaine et du maintien des familles dans Paris Centre ;

Considérant que Paris Centre connaît depuis plusieurs années une diminution du nombre d'enfants scolarisés, liée notamment à la pression immobilière, à la baisse du nombre de familles pouvant se maintenir dans le centre de Paris et à la transformation progressive de certains quartiers en espaces de résidence temporaire, touristique ou spéculative ;

Considérant que cette baisse démographique ne doit pas servir de justification mécanique à l'affaiblissement du service public d'éducation, mais doit au contraire conduire à une politique volontariste de maintien des écoles, des classes et des conditions d'accueil des enfants ;

Considérant que plusieurs écoles de Paris Centre sont concernées ou fragilisées par des mesures de carte scolaire, avec des fermetures de classes annoncées ou envisagées dans différents établissements du secteur ;

Considérant que la fermeture d'une classe entraîne souvent des conséquences très concrètes pour les enfants, les familles et les équipes éducatives : classes à double niveau, effectifs plus chargés, moindre disponibilité pédagogique, fragilisation des projets d'école et perte d'attractivité de l'établissement ;



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant la situation particulière de l'école maternelle Archives, marquée par des inquiétudes récurrentes des familles concernant l'état du bâti, la présence d'étais et la nécessité d'un suivi clair sur les travaux, la sécurité et les conditions d'accueil des enfants ;

Considérant qu'une classe de moyenne section y a été fermée l'année dernière, conduisant à une organisation en doubles niveaux, avec des conséquences directes sur les conditions d'apprentissage et de travail ;

Considérant que la sectorisation scolaire peut constituer l'un des leviers municipaux permettant de préserver l'équilibre des écoles, d'éviter la fragilisation de certains établissements et de mieux répartir les effectifs lorsque cela est pertinent ;

Considérant que la Ville de Paris et la Mairie de Paris Centre doivent continuer à soutenir les communautés éducatives, les parents d'élèves et les équipes mobilisées contre les fermetures de classes et pour le maintien d'une école publique de proximité ;

Considérant que la lutte contre les fermetures de classes doit s'accompagner d'une vision plus large : maintien des familles dans Paris Centre, logement accessible, équipements publics de qualité, attractivité des écoles et rénovation du bâti scolaire ;

**Sur proposition de Cédric Panizzi, conseiller de Paris Centre, le Conseil de Paris Centre émet le vœu :**

1. Que la Mairie de Paris Centre réaffirme son opposition aux fermetures de classes qui fragilisent les écoles publiques du premier secteur et continue d'appuyer les mobilisations des parents d'élèves, des équipes éducatives et des représentants syndicaux contre les mesures de carte scolaire défavorables aux écoles de Paris Centre ;
2. Que la Ville de Paris et la Mairie de Paris Centre interviennent auprès du rectorat afin que les spécificités de Paris Centre soient pleinement prises en compte dans l'examen des mesures de carte scolaire : pression immobilière, baisse du nombre de familles résidentes, rôle structurant des écoles dans la vie de quartier et nécessité de préserver des conditions d'apprentissage de qualité ;



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

1. Qu'un point précis soit présenté aux élus et aux familles sur la situation de l'école maternelle Archives, incluant l'état du bâti, la présence d'étais, le calendrier des travaux nécessaires, les garanties de sécurité et les mesures envisagées pour préserver l'attractivité et la stabilité de l'établissement ;
2. Que la Mairie de Paris Centre demande à la Ville de Paris d'étudier, en lien avec les services compétents, les conseils d'école et les représentants des parents d'élèves, les possibilités d'adaptation de la sectorisation scolaire lorsque celle-ci peut contribuer à préserver des classes, éviter la fragilisation d'écoles maternelles ou élémentaires et garantir une meilleure répartition des effectifs ;
3. Qu'un travail de suivi soit engagé, école par école, sur les établissements de Paris Centre exposés à des risques de fermeture, de perte d'attractivité ou de dégradation des conditions d'accueil, afin d'anticiper les difficultés plutôt que de les subir année après année.

Le vœu est rejeté

Pour : 1 (C. Panizzi)

Contre : 18

Abstention 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 06** – Vœu déposés au titre de la majorité relatif au maintien de l'accès à des soins abordables pour les habitants de Paris Centre

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que l'accès aux soins abordables est un facteur majeur de réduction des inégalités sociales, l'écart d'espérance de vie entre 5% des français les plus riches et les 5% les moins fortunés étant de 13 ans,

Considérant que la financiarisation (c'est-à-dire l'acquisition par des groupes financiers de structures de soins libérales) de certaines activités médicales est croissante, atteignant 62% pour certaines activités et se développe de plus en plus rapidement pour les activités de premiers recours<sup>1</sup> comme la médecine générale.

Considérant que le maintien d'une offre de soins abordable est crucial à Paris, où 70% des généralistes et seulement 20% des médecins spécialistes exercent en secteur

Considérant que le centre de soins SOMED René Laborie, 29 rue de Turbigo, Paris 2<sup>e</sup> proposant 15 spécialités médicales en secteur 1 (c'est-à-dire sans dépassement d'honoraire), et prenant en charge près de 10.000 patients par semaine, a fermé le 2 février 2026 du jour au lendemain.

Considérant que cette fermeture a eu lieu sans aucun préavis, ni pour les salariés ni pour les patients, et que ces derniers ont vu leur suivi interrompu sans qu'aucune solution de remplacement ne leur soit proposée par le gestionnaire du centre de santé.



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant que le retard de prise en charge induit par cette fermeture a pu induire une aggravation de l'état de santé des patients pris en charge pour des pathologies chroniques.

Considérant que depuis la fermeture du centre SOMED les patients ont perdu accès à leur dossiers médical, ce défaut d'accès pouvant entraîner des difficultés à de transfert de leur prise en charge dans un autre centre.

Considérant que ce centre assurait un besoin essentiel de soins de proximité, il n'existe effectivement que 4 centres de ce type en secteur 1 sur Paris Centre, pour comptant près de 100.000 habitants.

Considérant qu'un administrateur judiciaire a été chargé de trouver un repreneur pour le site

Considérant que le Plan local d'Urbanisme Bioclimatique de 2024 désigne le local situé au rez-de chaussée du 27-29 rue Turbigo comme un local devant être utilisé par une structure sanitaire («Périmètre de localisation d'équipement P 2-7 Equipement de santé »<sup>2)</sup>).

**Le Conseil de secteur de Paris Centre émet le vœu :**

- **Que l'administrateur judiciaire en charge du dossier de la société SOMED permette aux patients du centre de santé du 29 rue de Turbigo d'avoir accès à leur dossier médical le plus rapidement possible.**
- **Que l'administrateur judiciaire en charge du dossier de la société SOMED trouve un repreneur permettant une réouverture d'un centre santé dès que possible au 29 rue de Turbigo.**
- **Que dans le cadre de la réouverture du futur centre de santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) donne son agrément à une structure proposant des soins en secteur 1, y compris pour les spécialités médicales.**
- **Que dans le cadre de la réouverture du futur centre de santé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne son autorisation à une structure proposant a minima les mêmes spécialités médicales que celles proposées au centre René Laborie.**

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

**CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**

**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S.  
Hammond, A. Véron)



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 07** – Vœu présenté par les élus du groupe Libres, Démocrates et Indépendants relatif à la généralisation des jeux accessibles pour enfants en situation de handicap

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que la Ville de Paris compte 530 parcs, jardins et squares répartis sur l'ensemble de son territoire ;

Considérant que le jeu est fondamental pour l'épanouissement et le développement des enfants, contribuant au développement de leurs aptitudes cognitives et sociales, à l'estime de soi, ainsi qu'au bien-être et à la santé ;

Considérant que, bien que des efforts aient été réalisés pour améliorer l'accessibilité des aires de jeux dans certains arrondissements, il existe encore des disparités importantes en matière de jeux accessibles aux enfants en situation de handicap ;

Considérant qu'il est impératif que tous les enfants, quel que soit leur handicap, puissent accéder à des espaces de jeux adaptés pour leur permettre de s'épanouir pleinement ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à améliorer l'accessibilité de ses espaces publics et de ses équipements ;

Considérant que l'aménagement d'aires de jeux inclusives participe pleinement à la politique de lutte contre les inégalités sociales et de valorisation de la diversité ;

|  |
|--|
|  |
|--|

|  |
|--|
|  |
|--|

**CONSEIL DU SECTEUR CENTRE**

**DÉLIBÉRATION**

SÉANCE DU 12 MAI 2026

La Mairie de Paris Centre émet le vœu que la Mairie de Paris :

- intègre une aire de jeux pleinement accessible dans chaque arrondissement de Paris et ce, dans un délai raisonnable, afin de garantir une égalité d'accès aux jeux pour tous les enfants, quels que soient leurs besoins spécifiques.

Le vœu est adopté

Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0



## CONSEIL DU SECTEUR PARIS CENTRE

### DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15 (8 pouvoirs)

Nombre des suffrages exprimés : 23

**V PC 2026 08** – Vœu présenté par Luc FERRY relatif au soutien du mouvement social à l'UGC des Halles

Vu l'article L.2511-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du premier secteur Paris Centre ;

Considérant que les salariés du cinéma UGC Les Halles, établissement emblématique et le plus fréquenté au monde, sont engagés depuis plusieurs mois dans un mouvement de grève légitime ;

Considérant que UGC Les Halles réalise un volume d'activité et de recettes parmi les plus élevés du secteur, avec près de 3 millions d'entrées par an ;

Considérant que ces travailleurs, souvent précaires (CDD, temps partiel...) dénoncent des conditions de travail dégradées, marquées par une forte pénibilité (horaires étendus, travail de nuit, sous-effectifs, exposition permanente à une affluence massive) qui provoque des situations répétées de souffrance au travail et d'agressions ;

Considérant que leurs revendications principales portent sur l'augmentation des salaires et des effectifs, dans un contexte d'inflation qui fragilise particulièrement les jeunes salariés précaires du secteur, puisque les salariés d'UGC sont rémunérés 2% au-dessus du SMIC ;

Considérant que la direction du groupe UGC refuse à ce stade d'ouvrir de véritables négociations et privilégie des stratégies de contournement du mouvement social, notamment par le redéploiement de cadres et de personnels extérieurs ;



CONSEIL DU SECTEUR CENTRE

DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

Considérant le rôle essentiel des salariés des salles de cinéma dans la chaîne culturelle, sans lesquels aucune diffusion des œuvres n'est possible ;

Considérant le soutien exprimé par des organisations syndicales et par des élus locaux ;

**Sur proposition du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil de Secteur de Paris Centre émet le vœu que le Maire de Paris :**

- **Apporte son soutien aux salariés grévistes de l'UGC Les Halles ;**
- **Demande à la direction du groupe UGC l'ouverture immédiate de négociations loyales et sincères avec les représentants et représentantes du personnel ;**
- **Réaffirme la nécessité de garantir des conditions de travail dignes et des rémunérations justes dans l'ensemble du secteur culturel.**

Le vœu est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4 (M. Figueroa, P. Baty, S. Hammond, A. Véron)